NATIONS UNIES

CONSEIL DE TUTELLE

Distr.
LIMITEE

T/COM.11/L.233
19 janvier 1956
FRANCAIS
ORIGINAL : ITALIEN

COMMUNICATION DE REPRESENTANTS DU RER ZACCARIA CONCERNANT LA SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 24 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Note du Secrétariat : Cette communication a été transmise au Secrétaire général par le Conseil consultatif des Nations Unies pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne.

Bosaso, 1er décembre 1955

AU PRESIDENT DE LA COUR DE JUSTICE DE LA SOMALIE, MOGADISCIO

POUR INFORMATION : L'ADMINISTRATEUR, MOGADISCIO

LE CONSEIL CONSULTATIF, MOGADISCIO

LE PREFET DE LA REGION, BOSASO (COPIE MANUSCRITE)

LA LIGUE DE LA JEUNESSE SOMALIE, MOGADISCIO

LES REPRESENTANTS SOUSSIGNES DU RER ZACCARIA PROTESTENT CONTRE DECISION INJUSTE PRISE PAR JUGE REGIONAL AVEC ACCORD AUTORITE POLITIQUE D'INVALIDER NOTRE CHIR STOP LE CHIR S'EST DEROULE REGULIEREMENT SELON LES COUTUMES LOCALES STOP COMITE SURVEILLANCE L'AVAIT DECLARE VALABLE STOP 3.583 ELECTEURS ONT PRIS PART LEGALEMENT AU CHIR STOP AUTORITES ENTENDENT NOUS APPLIQUER ANCIENNES STATISTIQUES ANCIEN GOUVERNEMENT FASCISTE STOP DELAI EXPIRE 30 NOVEMBRE STOP VOUS PRIONS INTERVENIR

ALI MOHAMUD ET BILE NUR ET YUSUF HUSSEN ET MOHAMED SCIRE ET SAID MOHAMED